

**CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU 30 OCTOBRE 2015**

Ordre du jour :

*Objets soumis à débat ou délibération*

- Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Mayenne
- Convention Aire de Covoiturage
- Droit de Prémption Parcelles ZL138 et ZL139
- Devis Extincteurs
- Remplacement du Terminal de Paiement Électronique
- Prime de fin d'année
- Devis de remplacement d'un poteau d'incendie
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable - 2014
- Schéma de mutualisation du pays de Loiron
- Devis Classe environnement pour la classe CE1-CE2
- Rapport d'activités du Syndicat du Bassin du Vicoin 2014

*Informations et questions diverses*

- Bureaux de vote pour les 6 et 13 décembre 2015
- Bilan Ça Coule de Source
- Rapport de visite des cloches
- Divers

Convocations adressées le 26 octobre 2015

L'an deux mil quinze, le trente octobre à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DEULOFEU Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. DEULOFEU – RAIMBAULT – RENIER – RABEC – PRINCE – BLAIN – BENEFIX – Mmes – POIRIER – LEROUX – VETTIER

Absents excusés : Mmes VERON, GEMIN, AUBRY – MM. JARRY, HELAINE

Secrétaire de séance : Mme LEROUX

Les points suivants ont été examinés :

***OBJETS SOUMIS A DELIBERATION***

**Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Mayenne**

Lecture est faite d'un ensemble de documents – notamment le projet du schéma présenté à la CDCI du 13 octobre, intervention de Monsieur Le Feuvre Président de la CCPL en faveur du maintien de la CCPL.

Après délibération et considérant que

**- la Communauté de Communes du Pays de Loiron totalise un nombre d'habitants supérieur au seuil des 15 000 - seuil prévu par la loi NOTRE en deçà duquel doivent être envisagés les regroupements de Communautés de Communes - la population municipale du Pays de Loiron s'élève à 16 629 habitants.**

- la Communauté de Communes du Pays de Loiron a une forte identité rurale et son dynamisme est porté par 5 à 6 pôles biens répartis sur son territoire

- la Communauté de Communes du Pays de Loiron a su mettre en œuvre avec une fiscalité maîtrisée prélevée sur son territoire des projets importants tant dans le domaine économique – parc d'activité de La Gravelle, village d'artisans sur Port-Brillet – que dans le domaine culturel – Théâtre des 3 chênes construit en 2013 sans recours à l'emprunt

- la fusion envisagée avec la Communauté d'Agglomération de Laval contribuerait à une dilution de la ruralité, ruralité à laquelle sont attachés les habitants du Pays de Loiron

- cette fusion n'apporterait rien en terme de proximité et de démocratie quant aux décisions que ce nouvel ensemble territorial serait appelé à prendre

Pour toutes ces raisons indiquées ci-dessus, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, rejette et refuse le projet de fusion de la Communauté de Communes du Pays de Loiron avec la Communauté d'Agglomération de Laval et par voie de conséquence rejette et refuse la dissolution du syndicat mixte du SCOT du Pays de Laval et de Loiron.

En ce qui concerne le schéma départemental relatif à l'eau et l'assainissement que la loi NOTRe rend obligatoire pour les syndicats ou les communautés de communes ; le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 1 abstention, opte pour le scénario 1 ; scénario qui conserve 5 syndicats – le Conseil Municipal estimant que ces structures n'ont jusqu'à présent pas démerité dans le service qu'elles ont rendu.

### **Aire de covoiturage - Convention**

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la mise en place d'une aire de covoiturage qui pourrait se situer sur le parking dit du cimetière.

Après discussion, le Conseil Municipal délibère favorablement à la mise en place de cette aire de covoiturage. D'un commun accord l'appellation de cette aire sera l'« aire du Bosquet ».

Après avoir lu le modèle de convention liant la commune au département pour l'implantation et signalisation de cette aire de covoiturage, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ladite convention ; la signalétique étant fournie par le Département et la pose étant assurée par les employés communaux.

### **Droit de préemption – Parcelles ZL138 et ZL139**

Les parcelles ZL 138 et ZL 139 faisant l'objet d'une transaction immobilière, la Commune n'a pas l'intention d'exercer son droit de préemption relativement à cette transaction.

### **Devis extincteurs**

Après avoir comparé 2 devis relatifs à la mise en place et le remplacement d'extincteurs sur les bâtiments communaux, le Conseil Municipal valide le devis des Établissements Boisbouvier en ce qui concerne le matériel prévu à l'école et celui prévu au vestiaire pour un total de 223,40 € HT.

### **Remplacement du terminal de paiement électronique**

Le groupement des cartes bancaires rend obligatoire à compter du 31 décembre 2015 la norme « Bulletin 13 » pour l'ensemble des terminaux de paiement électronique (TPE).

Le TPE de la commune ne disposant pas de cette fonctionnalité, il y a lieu de procéder au remplacement du matériel pour maintenir ce moyen de paiement.

Deux solutions sont possibles :

- location sur la base de 9,90 € HT/mois sur un engagement minimum de 48 mois
- achat sur la base de 270 € HT

Le coût de la maintenance annuel est de 70 € à partir de la seconde année soit 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal opte pour l'achat d'un terminal fixe RTC CLESS

## Prime de fin d'année

Dans sa séance du 11 juin 2015, le Comité Technique a, compte tenu de l'évolution négative de l'Indice INSEE des prix à la consommation de l'ensemble des ménages hors tabac, et à titre exceptionnel, maintenu la prime de fin d'année 2015 au niveau de ce qu'elle était en 2014 soit 937,60 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de conserver le montant de 2014, soit 496,08 € net pour le personnel titulaire et non titulaire au prorata des mois travaillés.

## Devis de remplacement d'un poteau d'incendie

Le poteau d'incendie n°2 situé rue des genêts étant devenu obsolète ; il y a lieu de procéder à son remplacement.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le devis établi par la Lyonnaise des Eaux qui s'établit à la somme de 2 179,09 € TTC.

## Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2014

Lecture est faite de ce rapport adopté en Conseil syndical le 18 septembre 2015 qui pour la 1<sup>re</sup> fois fait un état de la totalité des ressources en eau produites et vendues par le Syndicat d'eau du Centre Ouest Mayennais.

Ce syndicat a produit en 2014, 1 040 040 m<sup>3</sup> d'eau soit une augmentation de 4,11 % par rapport à 2013. 1 044 732 m<sup>3</sup> d'eau – importations et production – ont été distribués au 8 358 abonnés du syndicat. La consommation moyenne par abonnement domestique est de 84,5 m<sup>3</sup> par an alors qu'elle était de 81 m<sup>3</sup> en 2013.

Les recettes générées par cette vente d'eau sont de 833 395,34 € (+0,98 % par rapport à 2013) pour le syndicat et de 1 008 038,41 € (-0,88 % par rapport à 2013) pour l'exploitant. Le rendement du réseau pour 2014 est de 83,2 % et l'indice linéaire de perte est de 0,7.

Au 31/12/2014, l'encours de la dette s'élevait à 942 034,45 €.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

## Schéma de mutualisation du Pays de Loiron

Conformément à la loi NOTRe votée par le Parlement le 7 août 2015, chaque communauté de communes doit faire parvenir aux communes membres un schéma de mutualisation des services que la Communauté de Communes propose en direction des communes membres.

Ce schéma présente un diagnostic de l'existant, les projets en cours et permet aux communes d'amender par des propositions ledit schéma.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ce schéma mais pense qu'il pourrait être enrichi de la façon suivante :

- La Communauté de Communes pourrait se porter acquéreuse de barrières et de panneaux de signalisation routière en nombre suffisant, de telle sorte que ce matériel puisse être mis à la disposition des communes.
- La Communauté de Communes pourrait acheter un minibus qui serait mis à la disposition des associations reconnues d'intérêt communautaire comme par exemple l'épicerie sociale et solidaire. Cet équipement solutionnerait la problématique des personnes qui ayant droit à ce service n'ont pas les moyens de se déplacer.
- Il pourrait être intéressant de faire des groupements de commande pour renégocier les contrats de vérification des poteaux d'incendie, des extincteurs et de sécurité en règle générale.
- De tels groupements pourraient exister pour l'élagage des chemins communaux et ruraux
- Enfin, un groupement pour bureau d'étude concernant les opérations de voirie serait également souhaitable ; chaque commune aujourd'hui se débrouille tant bien que mal.

## Devis classe environnement

Au printemps 2016, 23 élèves des CE1-CE2 participeront à une classe de mer qui durera 5 jours. Le coût de cette classe de découverte de l'environnement au centre Ker Avel à Plougasnou est évalué – transport compris – à la somme de 8 419,26 €.

En vertu d'une délibération prise le 24 juin 2005 relative à la convention du RPI ; les communes membres financeront 50 % du coût de ce voyage scolaire au prorata des élèves domiciliés dans chacune des communes de La Gravelle et La Brûlatte.

Le Conseil Municipal prend acte de ce devis et s'engage à inscrire la part qui lui reviendra dans le budget 2016.

## Rapport du Syndicat du Bassin du Vicoin

La parole est donnée à M. Christian Rimbault qui en tant que Président du Bassin du Vicoin présente le fonctionnement de ce syndicat et les actions qui ont été menées en 2014.

En 2014, le budget primitif de fonctionnement du syndicat s'est établi à la somme de 157 375 € et l'investissement a représenté une somme de 366 616,81 €.

Des travaux d'entretien de la Rivière le Vicoin dans le cadre du CRE ont été menés au Genêt et des travaux plus importants sur les ouvrages ont été menés sur le barrage des brosses à Saint-Berthevin (51 699 €) et sur le barrage des Prés à Montigné-le-Brillant (77 562 €).

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### Bureau de vote des 6 et 13 décembre 2015

Le bureau de vote pour les élections des 6 et 13 décembre 2015 est établi de la façon suivante :

Composition du bureau de vote (les membres du bureau de vote doivent être présents à l'ouverture et à la fermeture du scrutin)

	<b>06/12/15</b>	<b>13/12/15</b>
<b>Président</b>	M. Deulofeu Jean-Louis	M. Deulofeu Jean-Louis
<b>Suppléant</b>	M. Renier Léon	M. Rimbault Christian
<b>Assesseurs</b>	Mme Nicole Poirier M. René Bénéfix	M. René Bénéfix M. Laurent Rabec
<b>Secrétaire</b>	M. Laurent Rabec	Mme Madeleine Leroux

Permanences (de 8h à 18h) (le Président ou son suppléant et deux assesseurs doivent être présents en permanence)

	<b>06/12/15</b>	<b>13/12/15</b>
<b>8h-10h00</b>	Mme Nicole Poirier M. René Bénéfix	M. Patrick Blain M. René Bénéfix
<b>10h00-12h00</b>	M. Frédéric Prince Mme Madeleine Leroux	Mme Laurence Aubry Mme Marie-Thérèse Vettier
<b>12h00-14h00</b>	M. Léon Renier M. Christian Rimbault	M. Léon Renier M. Christian Rimbault
<b>14h00-16h00</b>	Mme Marie-Thérèse Vettier Mme Anne-Claire Gemin	M. Laurent Jarry M. Michaël Helaine
<b>16h00-18h00</b>	M. Laurent Rabec Mme Nicole Poirier	M. Laurent Rabec Mme Madeleine Leroux

## Bilan Ca Coule de Source (CA du 23/09/15)

- Le Maire rend compte des séjours qui se sont déroulés cet été et des différentes animations qui ont eu lieu.
  - Plusieurs problèmes ont été évoqués :
    - . il serait souhaitable que pour les vacances d'été le Centre dispose d'un second minibus (le CA s'est prononcé pour la location sur 1 mois)
    - . ne pas pénaliser sur certaines activités les enfants qui viennent régulièrement au centre de loisirs.
- Essayer de faire en sorte qu'ils soient prioritaires pour faire les activités proposées, notamment en été
- . gestion du personnel : François Leux prenant un congé de paternité du 1<sup>er</sup> mars 2016 au 31 août, Laure le remplacera mais il convient d'assurer le remplacement de Laure et de recruter un animateur.
- Caroline quittant l'association fin décembre 2015, il conviendra de procéder à un recrutement pour 2016.
- . les 2 coprésidentes ne souhaitent pas poursuivre leur mission et seront démissionnaires au terme de l'AG de mars 2016.
- Des projets :
    - . Paris Games Week sur 3 jours avec 5 à 6 jeunes motivés
    - . séjour ski envisagé en 2017
    - . projet européen d'échange concernant l'Espagne sur 2016 et 2017

## Rapport de visite des cloches

Le nettoyage de la chambre des cloches va devoir être envisagé ; il semble que les pigeons, malgré l'obturation des ouvertures, continuent toujours à entrer dans le clocher.

## Divers

### Visite Amélioration de la sécurité routière du lundi 26 octobre 2015

Cette visite a permis d'établir en présence du CAUE, de la DDT et de la gendarmerie, les aménagements qui pourraient être prévus au budget 2016 concernant notamment l'entrée du bourg (avancée du Stop, goutte d'eau au débouché du CD571 sur le CD147, trottoirs de part et d'autre avec bordures). Le CAUE doit réaliser une esquisse de ce projet qui sera validée et affinée lors d'un prochain Conseil Municipal.

### Parc éolien

Le pays de Loiron a un fort potentiel concernant le développement éolien. Toutefois les propriétaires des parcelles éventuellement concernées ne souhaitant pas s'engager dans une telle opération, le développement de l'éolien sur le territoire est compromis.

### Courrier du trésorier public

Le comptable du Trésor Public a fait parvenir en Mairie un courrier invitant les communes à suivre au plus près la problématique générée par les impayés. Il y a donc lieu pour être efficace dans l'intensification des paiements d'avoir une réelle collaboration entre le Trésor Public et la collectivité.

### Courrier de Monsieur Favennec

Lecture est donnée d'un courrier qui fait état d'une convention signée entre la SACEM et l'Association des Maires permettant de disposer de procédures simplifiées concernant les manifestations musicales gratuites organisées pour le compte des communes.

### Prochaines dates :

- \* 15 novembre 2015 : Commémoration du 11 novembre – 11h place de la Mairie
- \* 22 novembre 2015 : Repas du CCAS
- \* 24 novembre 2015 : réunion de présentation en Préfecture sur le Plan Communal de Sauvegarde
- \* 30 novembre 2015 : Conseil Municipal à 20h30 en mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24H45.

<b>Nom</b>	<b>Signature</b>	<b>Nom</b>	<b>Signature</b>	<b>Nom</b>	<b>Signature</b>
M. DEULOFEU		M. HELAINE	Absent excusé	Mme LEROUX	
M. RENIER		M. JARRY	Absent excusé	Mme AUBRY	Absent excusé
M. RAIMBAULT		M. PRINCE		Mme POIRIER	
M. BENEFIX		M. RABEC		Mme VERON	Absent excusé
M. BLAIN		Mme GEMIN	Absent excusé	Mme VETTIER	